

DOCTORAT EN DROIT

Campus où le programme est proposé : CSS

OBJECTIFS

La formation doctorale en droit a pour objectif de :

- Favoriser l'approfondissement de la pensée juridique
- Former des chercheurs hautement qualifiés aptes à contribuer au développement de la doctrine de leur discipline en y apportant une réflexion critique innovante
- Préparer à la vie professionnelle, principalement aux carrières académiques et de recherche au Liban et à l'étranger.

Cette formation est encadrée par l'École doctorale de droit et sciences politiques. Celle-ci a pour objectif de garantir un cursus doctoral de qualité en organisant l'encadrement et la formation des doctorants inscrits à la Faculté de droit et à l'Institut des sciences politiques. L'École doctorale assure la promotion d'une politique de recherche cohérente et sert de plateforme d'échange et de rencontre entre doctorants. Elle contribue à la visibilité et au rayonnement national et international de la formation doctorale, notamment par des actions de coopération conduites avec des établissements d'enseignement supérieur ou des centres de recherche étrangers, et en particulier à travers des cotutelles internationales de thèses.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent être titulaires d'une Licence et d'un Master 2 en droit ou en sciences politiques obtenus à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth ou de diplômes jugés équivalents par la Commission des équivalences du ministère de l'Enseignement supérieur et par celle de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

Les candidats n'ayant pas obtenu le diplôme de Master à l'Université Saint-Joseph seront soumis à une épreuve écrite de réflexion générale en droit ou en sciences politiques d'une durée de cinq heures.

L'admission est subordonnée :

- 1- à l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 12/20 au Master 2 en droit ou en sciences politiques ou, si le candidat n'a pas obtenu le Master à l'USJ, à l'obtention d'une note égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve de réflexion en droit ou en sciences politiques
- 2- à l'avis favorable d'un professeur de la Faculté au projet de thèse présenté par le candidat.

EXIGENCES DU PROGRAMME

Durant la formation doctorale, le doctorant doit :

- présenter chaque année un rapport sur l'état d'avancement de son travail, approuvé par le directeur de thèse
- suivre des séminaires de méthodologie ayant pour objet d'initier les étudiants aux techniques de préparation et de rédaction de la thèse, ainsi que des séminaires de culture générale en droit ou en sciences politiques
- avant la soutenance, publier au moins deux communications scientifiques sous forme d'articles dans des revues spécialisées ou de contributions aux actes d'un colloque international.